UN LIBRARY

JUN 15 1979

UN/SA COLLECTION

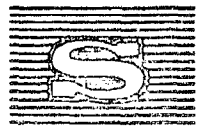

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/13388
12 juin 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL/
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1979, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES D'INSTITUTIONS SPECIALISEES ET CONTENANT UN NOUVEL APPEL POUR LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DESTINEES AU FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à l'attention de votre gouvernement le nouvel appel que j'adresse aujourd'hui à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées afin d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'importance de la Force a été maintes fois soulignée par le Conseil de sécurité, qui en a prolongé le stationnement dans l'île à de nombreuses reprises. Dans sa résolution 443 (1978) 1/ du 14 décembre 1978, le Conseil, ayant pris note de mon rapport du 1er décembre, a décidé de prolonger le stationnement de la Force à Chypre d'une nouvelle période prenant fin le 15 juin 1979 et m'a prié de poursuivre ma mission de bons offices. J'ai signalé au Conseil que la continuation de la présence de la Force demeurait indispensable et qu'en aidant à maintenir le calme dans l'île, la Force facilitait aussi la poursuite de la recherche d'un règlement pacifique.

Conformément à la mission de bons offices qui m'a été confiée par le Conseil de sécurité, je me suis rendu à Nicosie les 18 et 19 mai pour assister à la réunion de haut niveau au cours de laquelle un accord en dix points prévoyant la reprise des entretiens intercommunautaires a été mis au point par les dirigeants des deux communautés en ma présence et sous mes auspices. Les entretiens reprendront le 15 juin.

Compte tenu des espoirs que suscite cet accord, il est, à mon avis, d'autant plus essentiel de maintenir un climat de paix à Chypre pour faciliter la reprise du processus de négociation et la solution des nombreuses difficultés qui n'ont pas encore été résolues.

1/ Publiée sous la cote S/RES/443 (1978).

A cet égard, il me faut souligner les difficultés auxquelles je me heurte pour maintenir la Force des Nations Unies à Chypre, du fait du déficit persistant du budget de la Force. L'Opération des Nations Unies à Chypre est financée en partie par les gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par les gouvernements qui versent des contributions volontaires. Or, les contributions volontaires reçues se sont toujours révélées très insuffisantes, au point que le déficit total s'élevait au 15 décembre 1978 à plus de 53 millions de dollars. En outre, 11,8 millions de dollars, sur lesquels 100 000 dollars seulement ont été reçus, sont nécessaires pour couvrir la part des dépenses totales de la Force pour la période de six mois se terminant le 15 juin 1979 qui est normalement financée à l'aide de contributions volontaires. Si l'on s'en tient à ce qui a été fait jusqu'à présent, les pays qui fournissent des contingents devraient ainsi prendre à leur charge des dépenses atteignant environ 17,7 millions de dollars, montant qui comprend à la fois certaines dépenses supplémentaires remboursables et les dépenses non remboursables qui sont normalement à leur charge (voir annexe). Les gouvernements intéressés m'ont fait part des préoccupations croissantes et extrêmement graves que leur cause la disproportion des charges financières qu'ils ont à supporter, ce qui a obligé certains d'entre eux à revoir leurs engagements concernant leur participation à la Force. Je m'inquiète également de ce que la Force ne puisse faire face à tous ses engagements financiers et des conséquences de cette situation sur la poursuite de l'Opération de maintien de la paix à Chypre.

Je considère qu'il est indispensable de redresser la grave situation financière dans laquelle se trouve la Force. En vertu des arrangements actuels, le seul moyen de le faire est de réapprovisionner le compte spécial de la Force grâce à des contributions volontaires. Je demande donc instamment aux gouvernements qui versent des contributions volontaires d'envisager de les augmenter, et à ceux qui n'en versent pas de commencer à le faire. J'espère aussi que les gouvernements qui contribuent régulièrement au Compte de la Force pourront au moins maintenir le niveau de leur contribution. J'en appelle maintenant à la générosité de votre gouvernement pour qu'il verse rapidement une contribution volontaire, afin que la Force puisse s'acquitter de son importante mission.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM

/...

Annexe

SITUATION FINANCIERE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Depuis 1964, 65 pays ont versé ou annoncé des contributions volontaires pour financer l'Opération des Nations Unies à Chypre. On trouvera dans le tableau qui suit une récapitulation des contributions au Compte spécial de la Force depuis le début de l'Opération, ainsi que l'indication des contributions attendues ou déjà reçues pour la période allant du 16 juin 1978 au 15 décembre 1978.

Pour fournir des contingents à la Force, les gouvernements puisent dans leurs effectifs d'appelés et dans d'autres ressources, ce qui leur coûte à l'heure actuelle environ 17,7 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ces dépenses comprennent a) les soldes et indemnités versées aux soldats et les dépenses normales de matériel que, en vertu des arrangements actuels, l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents; il s'agit donc là de dépenses faites pour maintenir la Force qui sont entièrement à la charge des gouvernements qui fournissent des contingents; b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires encourues au titre de la Force en vertu des arrangements actuels, dont les pays qui fournissent des contingents pourraient réclamer le remboursement à l'Organisation des Nations Unies, mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge, comme contribution supplémentaire à l'Opération des Nations Unies à Chypre.

Compte tenu des deux types de dépenses indiqués ci-dessus, le coût réel de l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois expirant le 15 juin 1979 serait d'environ 29,5 millions de dollars, répartis comme suit :

		Millions de dollars
1.	a) Soldes et indemnités versées aux contingents et dépenses normales de matériel, financés directement par les gouvernements qui fournissent des contingents, et	
	b) Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements qui fournissent des contingents, financées directement par lesdits gouvernements	17,7
2.	Dépenses directes à la charge de l'Organisation des Nations Unies (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements qui fournissent des contingents et qui demandent à être remboursés), financées au moyen de contributions volontaires	11,8
	Dépenses totales	29,15

/...

Il est nécessaire que les gouvernements versent des contributions volontaires pour financer ce dernier type de dépenses, comme il est indiqué dans les prévisions de dépenses qui figurent dans mon rapport du 1er décembre 1978 au Conseil de sécurité (S/12946, sect. VI).

Les contributions volontaires reçues des gouvernements n'ont pas été suffisantes pour couvrir ces dépenses. Le déficit accumulé depuis le début de l'Opération jusqu'au 15 décembre 1978 s'élève maintenant à 53 millions de dollars et s'est donc aggravé depuis ma lettre du 10 novembre 1978, où je le chiffrais à 52,3 millions de dollars. Deux versements d'un montant total de 125 960 dollars ont été faits jusqu'à présent pour financer la part des dépenses relatives au maintien de la Force pendant la période de six mois se terminant le 15 juin 1979 (soit 11,8 millions de dollars) qui est financée par des contributions volontaires.

En raison de ce déficit, les demandes de remboursement des dépenses supplémentaires et extraordinaires présentées à l'Organisation des Nations Unies par les gouvernements qui fournissent des contingents sont en souffrance depuis septembre 1975. Concrètement, cela veut dire que ces gouvernements, comme il est dit plus haut, continuent d'assumer des charges disproportionnées en fournissant des contingents pour cette opération de maintien de la paix des Nations Unies.

RECAPITULATION DES CONTRIBUTIONS AU COMPTE SPECIAL DE LA FORCE ANNONCEES OU VERSEES AU 25 MAI 1979 POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 DECEMBRE 1978

(Equivalent en dollars E.-U.)

Pays	Trente-quatrième période 16/6/78 au 15/12/78	Montant total des contributions annoncées	Contributions reçues
Allemagne, République fédérale d'	500 000	17 500 000	17 500 000
Australie	50 000	2 219 875	2 219 875 a/
Autriche	125 000	2 690 000	2 690 000 a/ b/ h/
Belgique	144 362	3 060 522	3 060 522
Botswana	-	500	500
Canada	-	-	- a/
Chypre	150 000	2 116 359	2 116 359
Côte d'Ivoire	-	60 000	60 000
Danemark	120 000	3 645 000	3 645 000 a/ b/
Emirats arabes unis	-	10 000	10 000
Etats-Unis d'Amérique	4 350 000	113 550 000 d/	110 371 177
Finlande	-	900 000	900 000 b/
Ghana	-	76 897	76 897
Grèce	400 000	15 750 000	15 750 000
Guyane	-	11 812	11 812

/...

Pays	Trente-quatrième période 16/6/78 au 15/12/78	Montant total des contributions annoncées	Contributions reçues
Inde	10 000	30 000	30 000
Iran	50 000	144 500	94 500
Iraq	5 000	30 000	30 000
Irlande	-	50 000	50 000
Islande	2 750	47 157	47 157
Israël	-	26 500	26 500
Italie	200 000	5 981 645	5 947 128
Jamahiriya arabe libyenne	-	50 000	50 000
Jamaïque	-	29 137	29 137 h/
Japon	200 000	2 440 000	2 440 000
Kampuchea démocratique	-	600	600 e/
Koweït	25 000	65 000	65 000
Liban	-	3 194	3 194
Libéria	-	13 321	11 821
Luxembourg	4 509	80 139	80 139
Malaisie	-	7 500	7 500
Malawi	-	5 590	5 590
Malte	-	1 820	1 820
Maroc	-	20 000	20 000
Mauritanie	-	4 370	4 370
Népal	-	800	800
Niger	-	2 041	2 041
Nigéria	-	10 800	10 800
Norvège	327 985	5 258 265	5 258 265
Nouvelle-Zélande	-	51 697	51 697
Oman	-	8 000	8 000
Pakistan	-	35 791	35 791
Pays-Bas	219 901	2 518 425	2 518 425
Philippines	500	11 000	11 000
Qatar	-	21 000	21 000
République de Corée	-	16 000	16 000
République démocratique populaire lao	-	1 500	1 500 f/
République-Unie de Tanzanie	-	7 000	7 000
République-Unie du Cameroun	-	13 567	13 567
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 643 645	50 894 092 c/	50 894 092 a/ b/
Sénégal	-	4 000	-
Sierra Leone	-	46 425	46 425
Singapour	-	7 500	7 500
Somalie	-	1 000	1 000
Suède	200 000	5 720 000	5 720 000
Suisse	274 194	4 077 796	4 077 796
Thaïlande	-	2 500	2 500
Togo	-	1 020	-
Trinité-et-Tobago	-	2 400	2 400
Turquie	-	1 839 253	1 839 253

/...

Pays	Trente-quatrième période 16/6/78 au 15/12/78	Montant total des contributions annoncées	Contributions reçues
Uruguay	-	2 500	2 500
Venezuela	2 500	8 000	8 000
Viet Nam	-	4 000	4 000 g/
Yougoslavie	-	40 000	40 000
Zaïre	-	30 000	30 000
Zambie	-	38 000	28 000
	9 005 346	241 295 810	238 015 950

a/ Pour une période de six mois, les dépenses assumées par les gouvernements qui fournissent des contingents (voir plus haut, annexe, p. 1, rubrique 1 du tableau) s'établissent approximativement comme suit : Australie, 300 000 dollars; Autriche, 1,1 million de dollars; Canada, 5,2 millions de dollars; Danemark, 400 000 dollars; Royaume-Uni, 8,1 millions de dollars et Suède, 2,6 millions de dollars.

b/ Contribution déduite ou à déduire des sommes dont le gouvernement a demandé le remboursement au titre des frais d'entretien de son contingent.

c/ Montant maximum annoncé.

d/ Montant maximum annoncé. La contribution effective dépendra de celles qui seront versées par d'autres gouvernements.

e/ Contributions reçues en 1964.

f/ Contributions reçues en 1967.

g/ Contributions reçues entre 1964 et 1966.

h/ En outre, les contributions reçues pour la période du 16 décembre 1978 au 15 juin 1979 s'établissent comme suit: Autriche, 125 000 dollars; Jamaïque, 960 dollars.